



Convocation visite medical a la demande de l'employeur

Par **employemidh**, le **20/03/2019** à **19:36**

Bonjour

Je suis salariée au sein d'un grand groupe français. Je suis reconnu comme travailleuse handicapée.

Depuis la première période des évaluations de fin d'année, mon manager a essayé de m'imposer une mobilité vers un autre poste, ce que j'ai refusé car dans ce groupe, c'est le salarié qui choisi ou non sa mobilité, ce que j'ai précisé dans les commentaires. J'ai maintenu bon malgré la pression que j'ai dû subir.

Je suis embauchée depuis plus de trois ans et la mobilité est de rigueur tous les cinq ans sur le même poste et j'ai fait ma dernière visite médicale il y a six mois. Je travaille dans les bureau et n'ai aucune contre indication par rapport a mon handicap.

Je reçois aujourd'hui une visite, à la demande de l'entreprise SIR, de la part de la médecine du travail.

J'ai l'impression que mon manager me prépare un sale coup

D'après ce que l'on m'a dit, les convocations SIR sont uniquement pour ceux qui font des travaux dangereux, mais c'est sur cette appellation que l'employeur probablement, à la demande de mon manager, a décidé de me convoquer à cette visite médicale.

Quelle peut être la conséquence de cette convocation soudaine et que me conseillez-vous de faire ?

En vous remerciant.

Par **morobar**, le **21/03/2019** à **08:13**

Bonjour,

[citation]dans ce groupe, c'est le salarié qui choisi ou non sa mobilité, [/citation]

Il faut en être sûr car autrement c'est de l'insubordination caractérisée.

[citation]à la demande de l'entreprise SIR[/citation]

Et:

[citation] les convocations SIR[/citation]

Je suis en retraite depuis 11 ans, mais que diable signifie une convocation "SIR" ?

Si c'est le nom de l'entreprise, la convocation débouche sur une aptitude à occuper un nouveau poste de travail.